

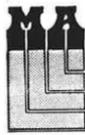
ASSEMBLEE GENERALE

2017

Maison des associations de Saint-Claude

Le début . . .

1978  centre d'animation
1 Avenue de Belfort 39200 SAINT-CLAUDE Tél. 84.45.34.24

1990  La
Maison
des
Associations
1, Avenue de Belfort, 39200 SAINT-CLAUDE
☎ 84 - 45 - 21 - 14

1997  LA MAISON DES ASSOCIATIONS
1, avenue de Belfort - 39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 03 84 45 21 14 - Fax 03 84 45 26 89

2018

40 ans
A votre service

2014  LA MAISON DES
ASSOCIATIONS
de Saint-Claude

LA MAISON DES ASSOCIATIONS
de Saint-Claude
1, avenue de Belfort - 39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 03 84 45 21 14
maison-des-associations2@wanadoo.fr
site : maison-associations.fr

. . . de la suite . . .

www.maison-associations.fr



VENDREDI 23 FEVRIER 2018

18h30 OUVERTURE DES PORTES

- ♦ règlement des cotisations
- ♦ retrait des instruments de vote : 3 mandats pour chaque association membre

19h ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- ♦ modification des statuts

CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

19h30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- ♦ rapport moral
- ♦ rapport d'activités
- ♦ rapport financier
- ♦ rapport du vérificateur aux comptes
- ♦ vote des différents rapports
- ♦ vote de la cotisation 2019
- ♦ élection du vérificateur aux comptes
- ♦ élection du tiers sortant
- ♦ résultat des votes
- ♦ questions diverses

CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Remise du mérite associatif par M. le Maire

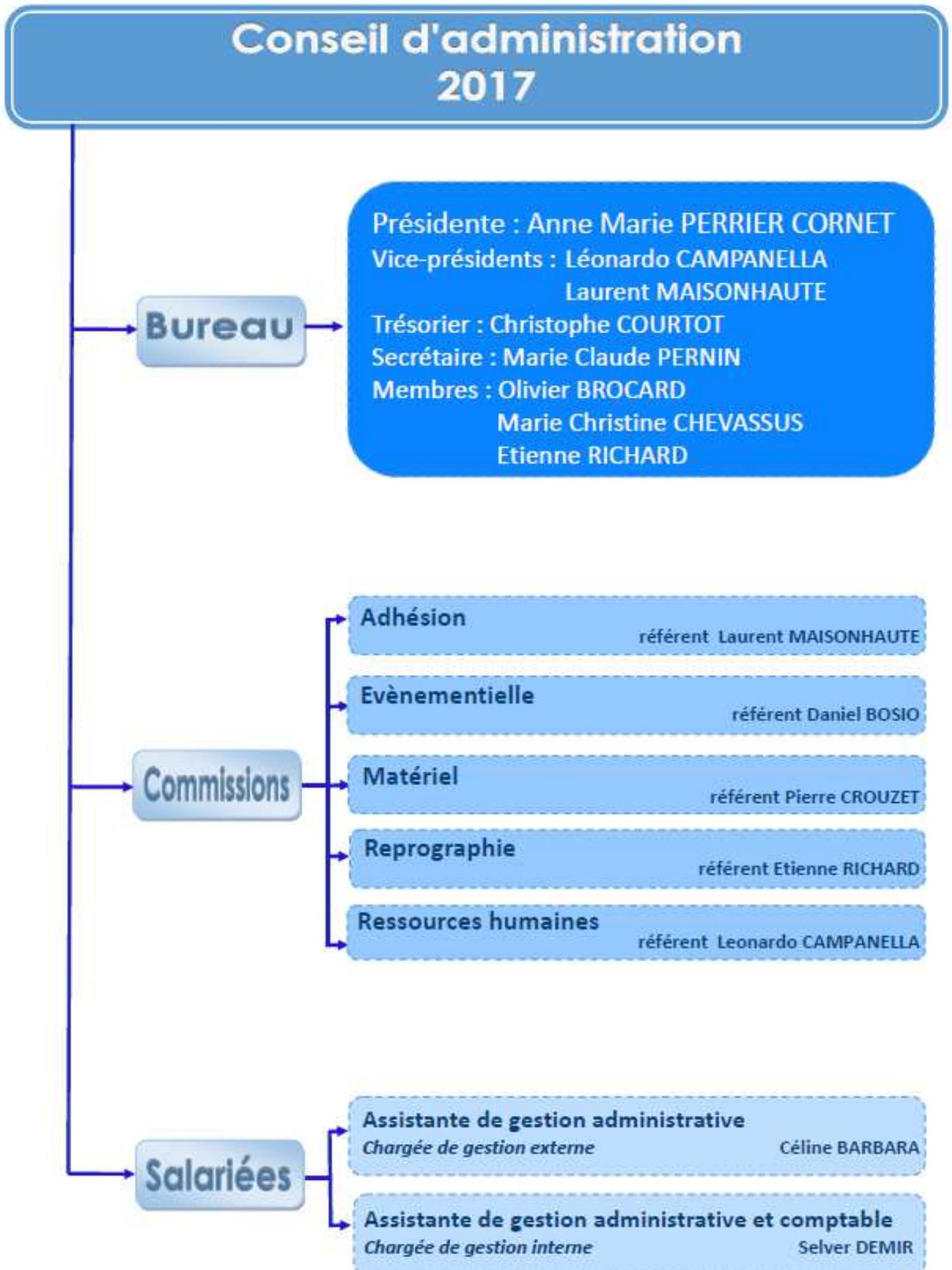
**APERITIF OFFERT PAR
LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-CLAUDE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017

16 MEMBRES DES ASSOCIATIONS ADHERENTES :

- ♦ Daniel BOSIO (Soutien recherche espoir)
- ♦ Olivier BROCARD (Cavalier bayard)
- ♦ Christine BRUNATO (Sport tonic)
- ♦ Léonardo CAMPANELLA (Amicale sportive de Villard Saint-Sauveur)
- ♦ Marie-Christine CHEVASSUS (Baladojura)
- ♦ Christophe COURTOT (Cavalier bayard)
- ♦ Alain FUTIN (Pipes et manivelles sanclaudiennes)
- ♦ Pierre CROUZET (La prolétarienne)
- ♦ Fabrice HENRIET (Baladojura)
- ♦ Denise LAHAUT (Amis d'Emmaüs)
- ♦ Laurent MAISONHAUTE (Microdata)
- ♦ Giulia MICHALET (Sport tonic)
- ♦ Marie-Claude PERNIN (Les souffll's)
- ♦ Anne Marie PERRIER CORNET (Etoile valfinarde)
- ♦ Etienne RICHARD (La prolétarienne)
- ♦ Yvette TOURNIER (Am. des donneurs de sang)

NOTRE ORGANISATION



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION DES STATUTS

Ancien article :

Article 11 : Conseil d'Administration

a) composition :

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 à 18 membres délégués des associations adhérentes nommés par l'assemblée générale de chaque association adhérente.

Chaque association ne peut présenter plus de deux candidats.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans par l'assemblée générale ordinaire. Leur renouvellement a lieu chaque année par tiers. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Nouvel article :

Article 11 : Conseil d'Administration

a) composition :

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé **de 11 à 18 membres** délégués des associations adhérentes nommés par l'assemblée générale de chaque association adhérente.

Chaque association ne peut présenter plus de deux candidats.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans par l'assemblée générale ordinaire. Leur renouvellement a lieu chaque année par tiers. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RAPPORT MORAL

2017...

Ensemble, faisons le bilan de l'année.

L'obligation de mettre en application la convention collective de l'animation pour nos salariées n'a pas été simple. Elle s'applique maintenant depuis le début de l'année mais nous avons dû faire un rattrapage et une régularisation sur les salaires.

Ceci a fortement fragilisé nos finances.

Cette année, nous avons aussi mis en place le tiers de confiance avec l'Urssaf. Nous sommes maintenant habilités à compléter les documents déclaratifs pour cet organisme. Ceci nous a permis de proposer à nos associations adhérentes, qui ont des salariés, de les aider dans ces démarches. Nos salariées ont reçu une formation pour gérer tout ce mécanisme. Une convention entre la maison des associations et les associations concernées a été créée.

La maison des associations a été présente au côté de nombreuses associations encore cette année.

Mais nous devons maintenant, prendre du temps pour trouver d'autres sources de financement si nous voulons continuer à soutenir et aider nos associations adhérentes. Il faut que nous nous mobilisions pour conserver l'organe moteur de cet ensemble.

Et nous devons aussi préparer l'anniversaire des 40 ans de notre maison.

La Présidente, Anne Marie PERRIER CORNET

RAPPORT D'ACTIVITES

OCCUPATION DES SALLES

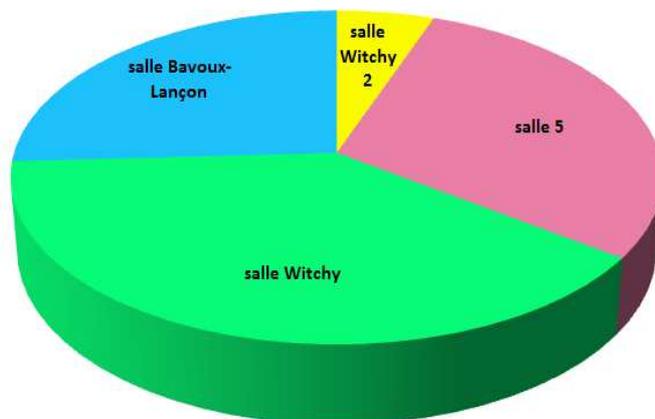
825 réservations de salles, en détails

salle Witchy 2 : **46**

salle 5 : **243**

salle Witchy : **323**

salle Bavoux-Lançon : **213**



Consultable sur le site de la Maison des associations le **GRR, Gestion de Réservations des Ressources**, permet aux associations adhérentes de consulter et réserver en ligne.

RAPPEL : pour une mise à disposition prolongée, pour des manifestations à but lucratif ou pour les associations non adhérentes ou administrations, se renseigner au bureau de la Maison des associations.

Les demandes doivent se faire au minimum 15 jours, délai de rigueur.

Il est obligatoire de fournir une attestation d'assurance pour les réservations de salles.

NOUVEAUTE

La Municipalité a souhaité laisser la gestion de la Salle 7 à la Maison des associations. Elle sera prochainement mise en service. Cette salle, est susceptible d'être utilisée pour nos prochaines sessions de formations avec possibilité de l'équiper en informatique.

REPROGRAPHIE

53 597 copies noir et blanc

20 514 copies couleur

Des centaines de documents conçus, mis en page, reliés, plastifiés, agrafés. Des centaines de tickets pour des soirées dansantes, de spectacles, pour des cartes d'adhésions ont été conçus et imprimés. Prestation en hausse pour 2017.

Gratuité pour le service de billetterie, vente de carte d'adhésion...

(liste exhaustive à la fin du livret)

Le système de la carte reprographie a été utilisé fréquemment. Pour des prestations imprimeries, copies... de grande quantité, demandez votre devis personnalisé.

MATERIEL

210 locations de matériel

39 locations de matériel de sonorisation

42 locations de matériel de plein air

39 locations de matériel de restauration

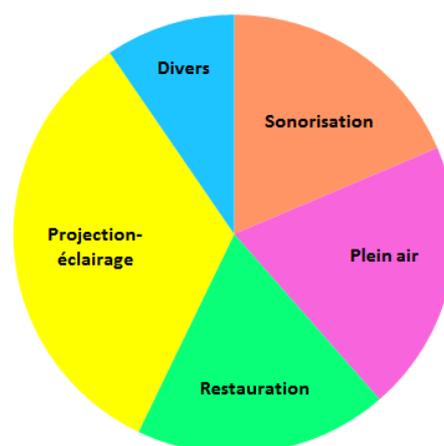
70 locations de matériel de projection-éclairage

20 locations diverses

Légère augmentation pour le matériel en 2017.

Le retrait du matériel de sonorisation se fait les jeudis de 10 h à 11 h en présence du référent matériel.

Le retour les mardis de 9 h à 10 h



EVENEMENTIEL

FETE DES SOUFLACULS

Les membres ont vêtu leurs habits de souffleurs de jeux et ont déambulé pendant la parade.

TOUR DE FRANCE

Tenue d'un stand de restauration crêpes et gaufres à la place des Carmes pendant le passage du tour de France le 8 juillet 2017.

REPAS DES ASSOCIATIONS

93 convives ont partagé un repas convivial préparé par Prestige Jura le 24 novembre dernier.

FORUM DES ASSOCIATIONS

8 septembre 2018, date à laquelle se déroulera le prochain forum des associations, l'occasion de fêter les 40 ans aux services des associations.

RESEAU DIVA

La Maison des associations est adhérente au réseau DIVA. C'est un réseau de points d'information pour la vie associative, portés par une diversité d'acteurs : associations, mairies ou institutions. Il aide les associations à mieux repérer les structures pouvant leur assurer un soutien.





40 ANS
A VOTRE SERVICE

**FORUM DES
ASSOCIATIONS**

S **AMEDI** **8** **2018**
EPTEMBRE

COMMUNICATION

Une newsletter mensuelle est adressée à chaque adhérent avec l'agenda mensuel.

750 agendas distribués tous les mois

950 guides des associations diffusés durant toute l'année

753 sessions, **567** utilisateurs **1 896** pages vues sur notre site internet.

ADHESIONS ET CONSEILS AUX ASSOCIATIONS

8 nouvelles adhésions en 2017 :

Amicale des enfants des déportés : l'association a pour but d'entretenir des liens d'amitié entre tous les descendants des Déportés et leurs familles.

Atelier des Bejais « Art bois terre » : l'association a pour objectif de réunir, soutenir et promouvoir les artistes et la culture d'une manière générale.

Atelier du souffle : l'association a pour objet de pratiquer et transmettre des méthodes de relaxation des outils de sophrologie, des exercices de yoga nidra, dans le cadre d'ateliers en individuel ou en groupes.

De pratiquer la relaxation par le toucher massage et d'organiser des conférences, ateliers et stages sur différents thèmes.

Comité de défense et de soutien de l'hôpital : association en veille depuis quelques années, renaît pour défendre l'hôpital de Saint-Claude par tous moyens appropriés suite aux menaces de fermeture de ses services.

FNACA : l'association a pour but en liaison avec les acteurs locaux de maintenir des liens d'amitiés et de rencontres entre les anciens combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

Mot'Haut-Jura : l'association a pour objet la promotion et vulgarisation de la motocyclette, l'organisation de manifestations à destination de motards, et de toutes activités annexes.

Nausicaa combat sa leucémie : l'association a pour but d'aider à l'éradication de la leucémie infantile.

Tour world : l'association a pour but de découvrir des modes de vie de différents pays en faisant un tour du monde.

7 c'est le nombre d'associations qui ont arrêté leurs adhésions pour 2017 : 1 en veille ; 4 n'ont pas souhaité renouveler leurs inscriptions et 2 se sont dissoutes.

La Maison des Associations compte aujourd'hui **144** associations et **17** sections.

Cette année **dix associations** ont sollicités la Maison pour des conseils sur des questions liées à la vie de l'association : rédaction des statuts, conseils pour le bon fonctionnement de l'association ou l'organisation d'évènements, accompagnement pour des démarches administrative, comptable et fiscale.

GESTION SALARIALE

Une convention « tiers de confiance » avec l'URSSAF relative à la mise à disposition de l'outil impact emploi, a été signée.

Ce logiciel permet au tiers de confiance de réaliser, pour le compte d'associations employeuses, des bulletins de paie ainsi que des documents déclaratifs et nominatifs attachés à l'emploi d'un ou plusieurs salariés.

Si vous êtes employeur ou si vous souhaitez recruter n'hésitez pas à vous renseigner.

Tarif consultable en fin du livret.

La Maison est souvent sollicitée par les élèves des collèges et du lycée qui doivent effectuer dans le cadre de leur cursus scolaire des stages en milieu professionnel. Accueillir des stagiaires, c'est s'engager sur leur formation, développer leur compétence, faire découvrir le monde associatif et valoriser le bénévolat. Ainsi pour 2017, **5** élèves ont été accueilli ce qui représente **13** semaines de stage.

Merci de votre patience et merci de contribuer à leur épanouissement professionnel.

RAPPORT FINANCIER

LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Deux états qui constituent la base de la comptabilité.

Le bilan, est un élément très important des comptes annuels. Il représente l'état du patrimoine à la date de son établissement, avec son actif soit tout ce que possède l'association (les immobilisations, les stocks, les créances, les disponibilités) et son passif soit ses capitaux propres auquel s'ajoute tout ce que doit l'association (dettes concernant l'activité).

Le compte de résultat, est un document économique (appelé état de synthèse) permettant de voir combien l'association a fait de recettes et de dépenses sur une année et de comprendre la formation du résultat à savoir si l'année se termine avec un bénéfice ou une perte.

Nous présentons le bilan et le compte de résultat de l'année 2017.

Dans le détail, nous avons au niveau des charges :

- au chapitre **achats** : en raison de l'épuisement du stock imprimerie, un achat important de fournitures imprimerie qui justifie la hausse pour cette année.

- au chapitre **autres charges externes** : une baisse importante due au non renouvellement du contrat de maintenance et d'assistance CIEL (logiciel de paie, remplacé par impact emploi mis à disposition par l'URSSAF); les autres frais restent stables.
- au chapitre **autres services extérieurs** : pas de remboursement pour les transports et déplacements, les frais de télécommunications sont plus onéreux. Pour 2018, les envois par mails seront privilégiés.
- au chapitre **charges du personnel** : une **année exceptionnelle**. Evoqué lors de la dernière assemblée générale, pour être en conformité avec le contrat de travail de nos salariées, il était impératif de mettre en place dès 2017 l'application de la convention collective de l'animation et de prendre en charge la totalité du rattrapage sur les trois dernières années. Conscients des enjeux économiques, sur proposition et avec l'accord des salariées, les modalités du rattrapage se sont réparties en numéraire (payé en 2017) et en provision sur congé (12 semaines étalées sur plusieurs années). La Maison des associations n'a pu bénéficier pour l'année 2017 d'une réduction sur les charges sociales.
- au chapitre **dotations aux provisions et amortissements** : une légère baisse, aucun achat sur l'année écoulée.
- au chapitre **financier** : quelques frais liés à la gestion du compte bancaire.

Dans le détail, nous avons au niveau des produits :

- au chapitre **cotisations des associations** : une augmentation avec l'arrivée de nouvelles associations et la hausse du montant de cotisation pour 2017.
- au chapitre **prestations de services** : hausse globale des prestations imprimerie et matériel. Avec la signature de la convention « tiers de confiance » avec l'URSSAF relative à la mise à disposition de l'outil impact emploi, la prestation gestion salariale, est dorénavant facturée.
- au chapitre **produits divers** : une diminution, moins de participants au repas des associations et faibles recettes pour la participation au Tour de France et à la fête des soufflaculs.
- au chapitre **subventions d'exploitation** : maintien de la subvention de la ville de Saint-Claude. Pour 2017, la subvention reçue ne couvre pas un poste et demi de travail à temps plein comme le prévoit la convention signée avec la ville de Saint-Claude. Cela nous donne un **résultat d'exploitation** déficitaire de 49 158 €.

Le **résultat financier** est de 402 €

Le **résultat exceptionnel** est de 1 170 €

Ainsi, le **résultat de l'exercice** fait apparaître un résultat déficitaire de **47 586 €** que nous vous demandons d'affecter au compte de report à nouveau du bilan.

Nous restons confiants avec le soutien de la Municipalité de Saint-Claude pour revenir à un compte de résultat équilibré en 2018. Nous travaillons pour développer nos activités, diminuer nos frais de fonctionnement, et étudions d'autres sources de financements.

Le trésorier, Christophe COURTOT

Nous vous communiquons pour information le détail du calcul de notre demande de subvention pour l'année 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION 2018

Subvention pour les salaires		56 827 €
<i>Convention générale Ville / MdA en date du 12 octobre 2012</i>		
Total des salaires 2018		75 769,15 €
<i>Part de la Maison des associations (0,5 poste)</i>		<i>-18 942,29 €</i>
<i>Part de la ville (1,5 poste)</i>		56 826,86 €
Subvention pour les salaires 2018		56 826,86 €
Subvention de fonctionnement		7 512 €
<i>Subvention demandée pour 2018</i>		7 511,84 €
Subvention de fonctionnement		7 511,84 €
TOTAL DE LA SUBVENTION DEMANDEE A LA VILLE DE ST-CLAUDE		64 340 €

MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-CLAUDE

BILAN AU 31 / 12 / 2017

ACTIF		2017	2016	PASSIF		2017	2016
ACTIF IMMOBILISE	<i>Brut</i>	<i>Amort.</i>		CAPITAUX PROPRES			
Matériel de bureau et informatique	5 844	5 712	132	Fonds associatifs	46 625	46 625	81 044
Mobilier	6 377	5 523	854	Report à nouveau	34 419	36 557	
Matériel de fonctionnement	40 029	38 010	2 019	Résultat de l'exercice (perte)	-47 586	-2 138	
Titre immobilisé	30		30				
Concessions drt similaires, brevet	1 124	1 124	0				
ACTIF CIRCULANT			52 792	DETTE		23 084	11 354
Stock Fournitures			747	Dettes fournisseurs	457	559	
Imprimerie			266	Dettes fiscales et sociales		4 427	
Gobelets recyclables			481	Avances et acomptes reçus	353	552	
				Autres dettes : charges sur salaires	22 274	5 816	
Créances			1 181				
Associations	1799	618	1 181				
Disponibilités			50 864				
Crédit Agricole (Cpte chèque)			7 649				
Crédit Agricole (livret A)			37 898				
Crédit Mutuel (compte chèque)			5 063				
Caisse			254				
Chèques à encaisser			-				
Charges Constatées d'avance			715	Produits constatés d'avance		0	4 957
Charges constatées d'avance			715	Produits constatés d'avance		4 957	
TOTAL GENERAL			56 542	TOTAL GENERAL		56 542	97 355

LA COTISATION 2019

Nous vous proposons pour l'année 2019 une cotisation par palier en fonction du nombre d'adhérents par association :

- de 1 à 25 : 50 €uros
- de 26 à 50 : 75 €uros
- de 51 à 100 : 100 €uros
- supérieur à 100 : 150 €uros

Pour les sections des associations, nous vous proposons une cotisation de **15 €** pour l'année 2019.

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que m'a confiée votre assemblée générale le 3 mars 2017, j'ai procédé par sondage au contrôle des comptes de la Maison des associations de Saint Claude.

Au terme de ces vérifications, j'atteste qu'aucun élément ne permet de mettre en cause les comptes qui vous sont présentés et qui reflètent l'image fidèle du patrimoine et de l'activité de votre association au cours de l'année 2017.

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes arrêtés par votre conseil d'administration lors de sa séance du 21 février 2018 et d'en donner décharge aux organes responsables.

Saint-Claude, le 22 février 2018

Jean-Marie VACELET

**LE BENEVOLAT C'EST CHOISIR DE PARTICIPER A
UN PROJET EN ACCORD AVEC L'ASSOCIATION,
MAIS AUSSI L'ENVIE DE S'IMPLIQUER EN Y CONSACRANT
UN PEU DE TEMPS, DE PARTAGER SON EXPERIENCE.**

**LES BENEVOLES SONT LA RESSOURCE
LA PLUS IMPORTANTE
QU'ONT LES ASSOCIATIONS.**



ELECTION DU TIERS SORTANT

Les membres sortants du conseil d'administration sont :

Olivier BROCARD (Cavalier bayard)

Fabrice HENRIET (Baladojura)

Marie Claude PERNIN (Association Les Souffl's)

Anne Marie PERRIER CORNET (Etoile Valfinarde)

Membre démissionnaire :

Guilia MICHALET (sport tonic)

Les candidatures :

Guilia MICHALET (Association franco italienne Espéria)

Marie Claude PERNIN (Association Les Souffl's)

Anne Marie PERRIER CORNET (Etoile Valfinarde)

LES SALLES GÉRÉES PAR LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Salle Bavoux-Lançon :

Située 24 rue Rosset, cette salle peut accueillir jusqu'à 166 personnes. Elle dispose d'un vidéo projecteur, d'un écran de projection, d'une sonorisation avec micro, d'un ascenseur et de sanitaires. La télécommande pour l'utilisation du vidéo projecteur, pensez à le demander à la Maison des associations.

Salle Witchy :

Située au rez-de-chaussée 43 rue du Collège, cette salle peut accueillir jusqu'à 50 personnes. Elle dispose d'un tableau blanc et de sanitaires.

Salle Witchy 2 :

Située au 2ème étage du bâtiment Witchy, cette salle peut accueillir jusqu'à 19 personnes. Elle dispose d'un tableau blanc, d'un réfrigérateur et de sanitaires.

Salle n° 5 :

Située au 1er étage de la Maison des associations, entrée parking Lamartine, cette salle peut accueillir jusqu'à 19 personnes. Elle est équipée d'un tableau blanc et d'un réfrigérateur.

Salle n° 7 :

Située au 1er étage de la Maison des associations, entrée parking Lamartine, cette salle peut accueillir jusqu'à 12 personnes. Elle est équipée d'un réfrigérateur et sera utilisée pour des formations organisées par la Maison.

MISE A DISPOSITION D'UNE CLE 3G GRATUITEMENT SUR DEMANDE

**Pour vos réservations de salles,
il est fortement recommandé de le faire au moins 15 jours avant**

PRESTATIONS OFFERTES AUX ADHERENTS

PRESTATIONS GRATUITES	Annnonce de vos activités dans notre agenda mensuel	GRATUIT
	Présentation de votre association dans notre guide, sur notre site internet	
	Domiciliation du siège social à la MDA	
	Accès à la presse locale	
	Formation à destination des bénévoles	
	Mise à disposition clé 3G	
	Conseils, accompagnement de l'association, renseignements divers	
Tenue de billetterie, vente carte adhésion, inscriptions diverses		

TARIFS DES PRESTATIONS REPROGRAPHIE ADHERENTS

TARIFS PHOTOCOPIES NOIRES ET BLANCHES

		Format A4		Format A3	
		Recto	Recto verso	Recto	Recto verso
Papier 80 Gr	Blanc	0,12 €	0,16 €	0,17 €	0,23 €
	Couleur	0,14 €	0,18 €	0,19 €	0,25 €
Papier épais + 80 Gr	Blanc ou couleur	0,15 €	0,20 €	0,25 €	0,30 €
Scan / dématérialisation de document		0,20 €			

TARIFS PHOTOCOPIES COULEURS

		Format A4			Format A3	
		Recto	Recto verso	Recto en couleur et verso noir	Recto	Recto verso
Papier 80 Gr	Blanc	0,70 €	1,20 €	1 €	0,75 €	1,30 €
	Couleur	0,71 €	1,22 €	-	0,76 €	1,32 €
Papier épais + 80 Gr	Blanc ou couleur	0,93 €	1,60 €	1,40 €	0,95 €	1,70 €

CREATION/CONCEPTION, MISE EN PAGE, GESTION FICHIERS

Mise en page	Frappe simple (lettre,...)	1,5 €
	Mise en page simple (affiche,...)	6 €
	Maquettage complexe (catalogue, plaquette,...)	1 € / page
Gestion de fichiers	Modification d'une donnée et impression	0,20 €
	Impression sur papier d'une adresse	0,12 €
	Impression étiquettes (prix de l'étiquette)	0,12 €
	Impression enveloppes (prix pour une enveloppe)	0,30 €

AUTRES PRESTATIONS

Gestion salariale	Création dossier association	25 €
	Création dossier salarié	10 €
	Edition mensuelle feuille de salaire / salarié	10 €
Plastification de documents	Format A4	1,30 €
	Format A3	2,60 €
Reliure dossier	Dossier (1 spirale + couvertures)	1,20 €
Agrafage	1 point	0,02 €
	2 points	0,04 €
Jeux de loto	Jeu de loto papier (250 cartes)	7 €
	2 séries sont disponibles : 1 à 250 et 251 à 500	
	Jeu cartonné soit 42 cartes	17,00 €

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2017 - POUR LES NON-ADHERENTS TARIFS DOUBLE

TARIFS PRESTATIONS MATERIEL ADHERENTS

**Pour vos réservations du week-end
INFORMEZ NOUS AU PLUS TARD MERCREDI SVP**

		1 jour ou 1 week-end	Forfait 1 semaine
Sonorisation	KIT Sonorisation portable AVEC LECTEUR CD INTEGRE 2 Ht-Parleur <i>(1 pied micro+ 2 pieds haut-parleur + 1 micro)</i>	30 €	60 €
	KIT Sonorisation portable AVEC LECTEUR CD INTEGRE 1 Ht-Parleur <i>(1 pied micro+ 1 pied haut-parleur + 1 micro)</i>	25 €	50 €
	KIT Sonorisation portable 2 Ht-Parleur <i>(1 pied micro+ 2 pieds haut-parleur + 1 micro)</i>	20 €	40 €
	KIT Sonorisation portable 1 Ht-Parleur <i>(1 pied micro+ 1 pied haut-parleur + 1 micro)</i>	15 €	30 €
	SYSTÈME SONORISATION (1 amplificateur + 1 micro)	15 €	30 €
	Haut-parleur 150 W (location par pair)	10 €	30 €
	Table de mixage professionnelle pour soirée	10 €	30 €
	Lecteur CD / DVD	5 €	15 €
	Micro Casque (avec piles rechargeables)	5 €	20 €
	Micro H.F. (avec piles rechargeables)	5 €	20 €
	Table de mixage	5 €	20 €
	Micro + Câble	2 €	10 €
	Pied de scène pour micro	1 €	5 €
	Pied de table pour micro	1 €	5 €
Pied de Haut-parleur	1 €	5 €	

Projection	Vidéo Projecteur	15 €	30 €
	Ecran de projection 4 m x 3 m	15 €	40 €
	Ecran de projection 1,5 m x 2 m	10 €	30 €
Eclairage	Pied projecteurs à crémaillère	4 €	15 €
	Lanterne rectangulaire 1000 W	2 €	10 €
	Pied de projecteur	2 €	10 €

Plein Air	Vitabri 6 m x 3 m	20 €	50 €
	Vitabri 2.90 m x 4.30 m	15 €	40 €
	Vitabri 3 m x 3 m	20 €	50 €
	Parapluie	10 €	30 €

Restauration	Machine à hot dog /Friteuse	10 €	30 €
	Cafetière / Machine à bière /	5 €	15 €
	Marmite à boissons chaudes (16 l)	5 €	15 €
	Gaufrier / Crêpière	5 €	15 €

		Forfait
Divers	Panier de loto avec boules + panneau lumineux + micro	40 €
	Gobelets 15 Cl ou 25 Cl	5 € les 100 gobelets
	Consigne 1 €	(lavage inclus)

LE MATERIEL EST MIS A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ADHERENTES POUR LE FONCTIONNEMENT DE LEURS ACTIVITES. L'ASSOCIATION UTILISATRICE S'ENGAGE EN CAS DE DETERIORATION OU DE VOL A PRENDRE EN CHARGE LES REPARATIONS OU LE REMPLACEMENT DU MATERIEL UTILISE.

TOUT MATERIEL RESERVE SERA PAYE AU RETRAIT

POUR LES NON-ADHERENTS TARIFS DOUBLE

La Maison des associations à travers la presse locale



L'outil «Maison des Associations» qui fédère ainsi c'est rare !



L'assemblée générale de la Maison des Associations est aussi l'occasion de mettre en valeur certaines personnes qui ont beaucoup œuvré dans le milieu associatif saudois. Les médailles du mérite associatif étaient remises à Pierre-Yves Lahaye, président de la section de la Foulière des As, André Biard, fortement impliqué dans le F.C.S.C. Rugby et à l'amicale du Faubourg, Danielle Martinero, pour son implication à l'F.P.H. et la création de l'association des conjointes survivants, enfin Denis Cavalli, président du Moto-Club de Saint-Claude.

Vendredi 3 mars se déroulait l'assemblée générale de la Maison des Associations. Suite à la démission de la présidente, Mme Norma Pallissé, Laurent Maissonhaute vice-président présentait le bilan moral et le rapport d'activité devant une assistance très nombreuse. Il était entouré de M. Millet, maire de Saint-Claude, Mme Marie-Christine Dalloz, députée et de M. Frédéric Poncelet, conseiller régional Bourgoigne-Franche-Comté. Occasion de dresser un bilan,

positif avec la mise en route de formations de bénévoles. Pour cela ils ont obtenu la confiance et le financement de la F.D.A et de la région. Belle satisfaction au vu d'une fréquentation prometteuse. Partie négative le refus de la demande de rescrit auprès des services fiscaux, plus simplement, la Maison des Associations peut recevoir des dons mais n'est pas habilitée à délivrer des reçus fiscaux. La mise à disposition des salles a été une problématique cette année avec la suppression de la salle de

l'écroule. La démarche D.I.A pour les aider à acquiescer davantage de compétence a été poursuivie. Dans ce sens une commission R.H. a été créée. «*Après tout c'est plus rassurant que jamais que nous envisageons l'avenir de la Maison des Associations*», Laurent Maissonhaute présentait ensuite le rapport d'activité, le nombre de réservation de salles, la reprographie, les prêts de matériel et les achats à venir, comme les nouvelles modalités de mise à disposition et le paiement anticipé. La structure compte 148 associations dont 10 nouvelles adhérentes en 2016.

Puis le bilan financier était présenté par Mve Chevauss. La demande de subvention à la ville était expliquée, celle-ci prend en charge 1,5 part sur les postes des 2 salariées. Jean-Louis Millet les remerciait pour tout le travail de l'année, il proposait 2 autres salles pour les réunions et annonçait le report de la Maison Associative de Sorgin.

La mairie ne fera pas plus en terme d'aides, et envisage de revenir à prendre en charge 1 poste au lieu de 1,5 poste. «*Les adhérents pourraient apporter une aide financière, 100% au lieu de 50%, collection actuelle. La Maison des Associations doit se prêter en main, cela devient de plus en plus difficile*». Frédéric Poncelet soulignait que le budget ne serait pas bloqué, sur toute la région ce sont 6000 emplois au sein des associations qui sont soutenus. «*Votre engagement est important, l'outil de la Maison des Associations qui vous fédère, c'est rare*». Marie-Christine Dalloz sera attentive aussi aux chiffres, relevant les 10,00 % de la masse salariale, «*148 associations regroupées c'est une belle performance ! ce tissu associatif est merveilleux de générosité, les petites mains des bénévoles sont très méritantes*».

Sophie Dalloz-Ramaux
Danielle Piazolotto



Saint-Claude

Un nouveau bureau pour la Maison des associations

« Si nous ne trouvons pas de fonds supplémentaires, nous perdrons un demi-poste sur deux salariés ».

Mercredi 29 mars au soir, la Maison des associations a présenté dans ses locaux, son nouveau bureau. En effet à l'issue de l'assemblée générale du 3 mars, de nouveaux membres ont été élus, dont Anne-Marie Perrier-Cornet (présidente). Elle confiait son inquiétude.

« Cette année nous obtenons la même subvention qu'à l'année dernière. Le problème est que les rémunérations à payer pour nos salariés seront plus élevées cette année, suite à un ajustement avec la convention collective secteur animation. Avec ce que nous percevons comme subvention il nous manque désormais l'équivalent d'un demi poste ».

Rappelons que la Maison des associations fonctionne avec la subvention de la mairie, avec les cotisations des



Une partie des administrateurs en compagnie d'Anne-Marie Perrier-Cornet à droite.

adhérents qui sont les associations. Chaque association paye le même montant : 50 €. Nous avons aujourd'hui 148 adhérents et 66 sections.

Les autres sources de revenus comprennent : « Les services payants comme la reprographie, le prêt de matériel comme les appareils de projection vidéo, la location de vite abris, la location de salles, vous trouvez toutes ces prestations sur notre site internet. Il est impératif que

Léo Campanelle (vice-président), Marie-Claude Perrin (secrétaire), Christophe Courtois (trésorier). Les administrateurs : Daniel Bosso, Christine Brunato, Olivier Brocard, Etienne Richard, Pierre Crozet, Alain Furtin, Denise Lahaut, Fabrice Herin, Guilio Michalet, Marie-Christine Chevauss, Yvette Tourner.

Les salariés de l'association : Selver Demir et Céline Barbara

Le bureau : Anne-Marie Perrier-Cornet (présidente), Laurent Maissonhaute (vice-président),

Contact : 03 84 45 21 14 - maison-des-associations2@orange.fr

Une année de transition pour la Maison des associations

Après la démission de la présidente et la venue à l'état de vacance des fonctions, la Maison des associations a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes. Elle a élu sa nouvelle présidente, Mme Norma Pallissé, et son vice-président, Laurent Maissonhaute. Elle a aussi élu son conseil d'administration et son conseil de surveillance.

Après la démission de la présidente et la venue à l'état de vacance des fonctions, la Maison des associations a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes. Elle a élu sa nouvelle présidente, Mme Norma Pallissé, et son vice-président, Laurent Maissonhaute. Elle a aussi élu son conseil d'administration et son conseil de surveillance.

VOIX DU JURA

Denis Cavalli

Il est le demandeur d'une franchise de quatre permis. Après avoir été élu dans la municipalité autonome est née pour lui la décision pour la mairie. En 1999, son frère François et une bande de copains ont fondé le moto-club des 70 ans et assistent depuis lors à l'assemblée générale de la Maison des Associations. En 2013, Denis Cavalli a rejoint la présidence du Moto-Club de Saint-Claude. Son objectif est de faire connaître l'association.

Cette année 2016 a été marquée par l'organisation de plusieurs évènements à l'initiative de la Maison des Associations. En effet, l'organisation des fêtes de la ville de Saint-Claude a été confiée à la Maison des Associations. Les bénévoles ont assuré le programme de ces fêtes de 1900 habitants. En 2016, Denis Cavalli a été élu pour deux ans à la présidence de la Maison des Associations. Son objectif est de faire connaître l'association.

André Biard

Après avoir été élu à la présidence de la Maison des Associations, André Biard a été élu à la présidence de la Maison des Associations. Il a été élu à la présidence de la Maison des Associations.

Pierre-Yves Lahaye

Pierre-Yves Lahaye est arrivé à Saint-Claude pour des raisons professionnelles le 12 août 2000 et s'est installé à la Maison des Associations. Il a été élu à la présidence de la Maison des Associations.

Danielle Martinero

Danielle Martinero a été élue à la présidence de la Maison des Associations. Elle a été élue à la présidence de la Maison des Associations.

« On veut que la Maison des Associations vive ! »

SAINT-CLAUDE ASSOCIATION

Née en 1978 sous le nom de Centre d'Animation, et devenue Maison des Associations, cette entité fait partie du patrimoine saudois avec plus de 148 associations, plus 18 sections.

Après la démission de Norma Pallissé, l'assemblée générale de la Maison des Associations a élu sa nouvelle présidente, Anne-Marie Perrier-Cornet.

« Je suis à la Maison des Associations depuis 3 ans et j'ai la secrétaire du conseil d'administration et son conseil de surveillance. Je suis également présidente de l'Amicale du Faubourg, dont je suis membre depuis 34 ans. Fabrice Herin, de la Foulière, était aussi candidat, j'ai été élue mais je liens à rappeler que je compte sur tous les bénévoles d'animation et l'on a déjà mis en place les différentes commissions avec des représentants élus. C'est un travail de longue haleine, de trouver des ressources mais tout le monde doit travailler dans le même sens. On veut que la Maison des Associations vive ! Le moment des deux élections pour la Maison des Associations est un moment très important, heures de questions que les administrateurs ont répondu. Nous sommes également contactés avec le Comité

de Communauté de Saint-Claude. Il est bon de question de passer notre commission annuelle à 100 € au lieu de 50 € comme demandé par Jean-Louis Millet. Les petites associations participent. On a du matériel regroupé, de l'aide à l'achat, c'est aussi un gros gain à mettre à disposition.

Des projets ?

« On réfléchit à des projets pour 2017, ce projet dépendra de nos finances, soit on fera un simple Forum ou quelque chose de plus riche ».

Propos recueillis par notre correspondant de presse Daniel Bosso

MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-CLAUDE

1 avenue de Belfort - 39200 SAINT-CLAUDE

Tél. : 03 84 45 21 14

www.maison-associations.fr

Nos jours et heures d'ouverture

Lundi : 13h30 – 17h30

Mardi au vendredi : 10h -12h & 13h30 – 17h30

Samedi : 10h – 12h